

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.04.02 Convocation du 21.04.02

Compte rendu affiché 29 avril 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

**Objet : "Politique Ville" - 2002 :
Demande des Subventions.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	28

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - M. MEYER par Mlle VEYRIER - MM. BELLOT par M. MACHURAT.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville explique que, dans le cadre de la programmation "Politique de la Ville" 2002, la commune de Neuville-sur-Saône a sollicité après de ses partenaires des financements au taux le plus élevé, pour les actions suivantes:

① Equipe MOUS	Communauté Urbaine	⇒ 14 922,30 €
	Etat	⇒ 22 586,10 €
② Chantiers Jeunes	Etat	⇒ 1 372,04 €
③ Animation & accompagnement de proximité	Etat	⇒ 1 524,00 €
	CAF	⇒ 32 537,00 €
④ Chargé de mission CLS/CCPD	Etat	⇒ 10 694,00 €
	Commune Genay	⇒ 6 238,51 €
	Commune Sathonay	⇒ 6 238,51 €
	Commune Fontaines s/S	⇒ 6 238,51 €
	Commune Neuville s/S	⇒ 6 238,51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 28 mars 2002 approuvant le budget primitif 2002,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches afin de solliciter auprès des partenaires de la commune de Neuville s/s les financements, au taux le plus élevé, pour les actions ci-dessus énumérées,
- Autorise également Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer la convention relative à l'équipe "MOUS".

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Avril 2002

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 24 juin 2002
- de la publication le 25 juin 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 24 juin 2002